



La version originale négociée est la version anglaise

Déclaration du sommet 2022 sur la Coopération Efficace au Service du Développement

Préambule

- (1) Alors que le monde est confronté à de multiples crises aux conséquences dévastatrices pour les populations, la prospérité, la paix et la planète, il est urgent que nous prenions des mesures collectives pour répondre à nos priorités communes et à nos besoins urgents. Nos actions seront guidées par un cadre international fondé sur des règles, grâce à un système multilatéral revigoré qui réponde aux défis mondiaux et contribue à la paix et à la prospérité dans le monde entier, dans le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de la souveraineté nationale. La qualité, l'impact et l'efficacité de la coopération au développement sont essentiels pour faire face à ces crises, soutenir une reprise durable et remettre le monde sur la voie d'une mise en œuvre réussie de l'Agenda du développement durable à l'horizon 2030, ainsi que du Programme d'action d'Addis-Abeba, des objectifs de l'Accord de Paris de 2015 et de l'Accord de partenariat de Busan.
- (2) Nous prenons note du document « Notre Programme Commun » du Secrétaire général des Nations unies appelant à une solidarité mondiale, soutenue par un contrat social renouvelé, adapté aux défis actuels et ancré dans les droits de l'homme et les actions collectives, multipartites et multilatérales par nature.
- (3) Nous réitérons notre engagement à l'égard de l'agenda 2030 et du programme d'action d'Addis-Abeba pour soutenir les plans de développement des pays, en augmentant la qualité et la quantité du financement dédié au développement, y compris la réalisation de l'objectif de 0,7 % de l'APD/RNB pour les pays en développement et de 0,15-0,2 % de l'APD/RNB pour les pays les moins avancés, auxquels se sont engagés de nombreux pays développés, ainsi que l'augmentation générale du financement provenant de toutes les sources.
- (4) Aucun pays n'a pleinement atteint l'égalité des genres et des niveaux significatifs d'inégalité persistent dans le monde. Les progrès en matière d'autonomisation des femmes et des filles sont une condition préalable au développement inclusif, à la gouvernance démocratique, à la justice sociale et économique et à la paix. Nous ne pourrons relever les multiples défis qui se croisent dans le monde et établir un contrat social significatif sans engager pleinement les femmes et les filles à tous les niveaux de la société et dans toutes les décisions.
- (5) Il y a dix ans, la création du Partenariat mondial pour une coopération efficace au développement (le Partenariat mondial, PMCED) a considérablement modifié l'architecture de la coopération au développement en institutionnalisant une plateforme mondiale multipartite de promotion de la mise en œuvre et suivi des principes de la coopération efficace au développement, à savoir l'appropriation par les pays, l'orientation vers les résultats, les partenariats inclusifs, ainsi que la transparence et la redevabilité mutuelle, approuvés lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Busan en 2011. Nous réaffirmons tous les engagements précédents pris à Rome (2003), Paris (2005) et Accra (2008). Les principes ont été maintenus lors des réunions de haut niveau suivantes à Mexico (2014), à Nairobi (2016) et lors de la réunion de haut niveau à New York (2019). Ces engagements continuent de guider nos actions.
- (6) L'architecture mondiale de la coopération au développement connaît actuellement d'importants changements. Conformément aux dispositions du programme d'action d'Addis-Abeba, la coopération au développement a le potentiel de débloquer et de catalyser d'autres sources de financement, notamment

les investissements privés durables en faveur des plus pauvres, l'aide au commerce et la mobilisation des ressources nationales, ainsi que la philanthropie. En outre, le paysage des partenaires du développement s'est élargi et les approches de mise en œuvre se sont diversifiées pour inclure des fonds verticaux, des financements mixtes et d'autres instruments innovants. Le recours à l'appropriation par les pays et au leadership local sont devenus une priorité encore plus importante.

- (7) Alors que la coopération au développement mobilise de plus en plus différents types de financement et de partenariats, les principes d'une coopération au développement efficace restent valables et gagnent en pertinence. En termes de finances publiques, une mobilisation efficace des ressources nationales ainsi qu'une allocation et une utilisation efficaces et cohérentes des ressources sont cruciales. Les cadres de financement nationaux intégrés constituent un instrument puissant à cet égard.
- (8) La résilience des pays doit être soutenue pour faire face aux défis de développement multiples et interconnectés et à la fragilité, en tenant compte des défis de développement et des vulnérabilités propres à chaque pays. Compte tenu de sa nature multipartite, ainsi que des nombreuses expériences de l'utilisation des principes communs et éprouvés, le Partenariat mondial est bien placé pour relever ces défis et renforcer la confiance entre ses nombreuses parties prenantes.
- (9) L'accord de partenariat de Busan a souligné que « la nature, les modalités et les responsabilités qui s'appliquent à la coopération Sud-Sud diffèrent de celles qui s'appliquent à la coopération Nord-Sud », et a mis en évidence la pertinence de toutes les parties prenantes pour le développement durable. Tout en respectant cette différence, nous reconnaissons que les processus du Sud au cours de la dernière décennie, y compris le document final de la deuxième conférence de haut niveau des Nations unies sur la coopération Sud-Sud (BAPA+40), ont également signalé la compatibilité entre les pratiques du Sud et les principes, ainsi que la nécessité de renforcer le dialogue et l'apprentissage mutuel, notamment par le biais de partenariats multipartites et de l'engagement des acteurs non étatiques dans la coopération Sud-Sud et triangulaire.
- (10) Nous, les parties prenantes du Partenariat mondial, nous sommes réunis à Genève, en Suisse, du 12 au 14 décembre 2022 pour le Sommet 2022 sur la Coopération Efficace au Service du Développement. Nous avons fait le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Principes pour une coopération efficace au service du développement depuis 2011. Nous réaffirmons la pertinence de la coopération au développement, des partenariats internationaux et des quatre Principes afin d'obtenir des résultats sur les plans de développement appartenant aux pays et de relever les défis à l'échelle mondiale. Nous nous appuierons sur les engagements, les réalisations et les expériences du passé, ainsi que sur le travail encore inachevé du programme d'efficacité de l'aide, que nous convenons d'aborder lors de la préparation du prochain programme de travail. L'impact de la coopération au développement sur les bénéficiaires visés, ainsi que la transparence et la redevabilité vis-à-vis des citoyens de tous les pays des parties prenantes sont au cœur de nos actions. Ce faisant, nous contribuerons à la Décennie d'action pour la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), tout en nous attaquant aux multiples crises auxquelles le monde est confronté.

L'importance de ne laisser personne de côté

(11) Malgré tous nos efforts, des populations continuent de retomber dans toutes les formes de pauvreté, y compris l'extrême pauvreté, et les inégalités continuent de se creuser. Les personnes marginalisées et en situation de vulnérabilité continuent d'être méprisées et privées de la jouissance de leurs droits. Les régimes autoritaires font reculer des décennies d'avancées en matière d'égalité des genres et de démocratie. Cette situation est encore exacerbée par l'impact socio-économique grave et

inégal de la pandémie de COVID-19, l'augmentation du coût de la vie et la diminution des marges de manœuvre budgétaires, le changement climatique et les phénomènes météorologiques violents, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, l'insécurité énergétique, les perturbations dans les systèmes de l'éducation et l'aggravation de la crise de l'apprentissage, le rétrécissement de l'espace de la société civile, les guerres et les conflits, et le risque croissant pour la vie et la sécurité de nombreuses personnes traversant les routes migratoires.

- (12) Alors que les systèmes de protection sociale jouent un rôle catalyseur important pour tous les ODD, les filets de sécurité sociale et les services publics sont actuellement insuffisants pour assurer la résilience aux chocs et garantir le droit à la sécurité sociale et la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels, tels qu'ils sont inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. La discrimination, entre autres causes, exclut des personnes du droit du travail et les empêche de devenir autonomes pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.
- (13) Nous reconnaissons que, si la responsabilité de la protection sociale incombe principalement aux organes de protection de droits, la voix des détenteurs de droits est essentielle pour renforcer ces systèmes. Nous sommes déterminés à poursuivre le développement des systèmes de protection sociale, afin de parvenir à une protection sociale universelle, conformément aux recommandations pertinentes de l'OIT sur les socles nationaux de protection sociale et à l'initiative du Secrétaire général des Nations unies en faveur d'un accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale pour des transitions justes.
- (14) Les femmes et les filles jouent un rôle essentiel en tant qu'agents du changement et leur participation pleins, égale et significative, ainsi que leur leadership à tous les niveaux de décision, sont essentiels pour le développement durable. Pour que la coopération au développement soit la plus efficace possible, celle-ci doit catalyser l'engagement et l'action politiques afin de combler les écarts persistants entre les genres et de garantir que les politiques et les programmes répondent aux besoins et aux droits de toutes les femmes et les filles. Dans tous nos efforts de développement, nous continuerons à intégrer systématiquement la perspective de genre dans nos politiques et programmes en établissant des objectifs mesurables, en allouant des ressources pour la mise en œuvre et en contrôlant les progrès vers la réalisation de l'égalité des genres.
- (15) Nous concentrerons l'attention et les efforts de notre coopération sur la nécessité de ne laisser personne de côté, notamment en renforçant les approches du développement tenant compte de la dimension de genre et respectant les droits de l'homme. Nous nous appuierons sur une meilleure base factuelle, en tenant compte des vulnérabilités des systèmes et des facteurs de pauvreté, de fragilité et d'inégalité dans nos stratégies et nos programmes, et nous nous attacherons tout particulièrement à faire progresser les ODD pour tous. Nous serons guidés par l'approche fondée sur les droits de l'homme, qui exige que les principes des droits de l'homme (universalité, indivisibilité, égalité et non-discrimination, participation, responsabilité) guident la coopération au développement.

Questions relatives à la coopération au développement

(16) L'éradication de la pauvreté et de la faim, la lutte contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement, la résolution des problèmes économiques et sociaux actuels et l'accroissement des inégalités, notamment en matière d'éducation et de santé, d'accès aux technologies et de protection sociale, ainsi que la protection sociale, la consolidation de la paix et de la sécurité, nécessitent une coopération transfrontalière et entre les parties prenantes.

- (17) La date de réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 approchant à grands pas, nous déploierons des efforts concrets pour assurer une coopération au développement efficace, qui contribue à la réalisation des engagements pris dans le cadre de l'Agenda 2030 et de l'accord de Paris, notamment en adoptant une approche du développement axée sur les personnes et en favorisant les investissements dans des infrastructures de qualité, ainsi que l'adaptation au changement climatique, la réduction des inégalités, une éducation accessible et de qualité pour tous, et des emplois décents, durables et verts.
- (18) Tout en reconnaissant les rôles et responsabilités spécifiques des différents acteurs du développement, y compris les institutions multilatérales, nous soulignons que les principes d'une coopération efficace au développement (appropriation par les pays, orientation vers les résultats, partenariats inclusifs, transparence et redevabilité mutuelle) sont tout aussi importants et interdépendants, et restent pertinents et cruciaux pour garantir que nos efforts communs soutiennent les plans et politiques nationaux et contribuent à la Décennie d'action pour la réalisation des ODD.
- (19) Attachés aux principes, nous sommes déterminés à les utiliser pour évaluer et éclairer notre coopération, pour renforcer les synergies et améliorer la cohérence des politiques à tous les niveaux local, national, régional, mondial, y compris dans la coopération Sud-Sud et triangulaire et entre tous les acteurs. À cet égard, nous reconnaissons l'importance du programme d'action d'Addis-Abeba comme cadre d'orientation pour situer et continuer à développer la mise en œuvre des principes dans le cadre plus large du programme de financement du développement durable. Dans les pays partenaires, nous soutiendrons l'utilisation des cadres de financement nationaux intégrés dirigés par les pays, lorsqu'ils existent.
- (20) Nous reconnaissons l'importance d'accroître l'efficacité du financement de l'adaptation au climat. Nous nous attaquerons aux problèmes actuels liés à la fragmentation, aux coûts de transaction élevés et à l'absence de planification à long terme en renforçant la coordination, l'appropriation nationale et infranationale inclusive et en appliquant les principes aux efforts de financement du climat, le cas échéant.
- (21) Nous sommes déterminés à soutenir une transition juste tenant compte de la dimension de genre, afin qu'aucun individu ne soit laissé de côté dans la lutte contre le changement climatique, en particulier les femmes et les peuples autochtones, touchés de manière disproportionnée par les chocs climatiques. Nous sommes déterminés à continuer d'augmenter et de fournir des financements pour le climat, y compris sous forme de subventions de sources publiques et par le biais de financements mixtes, afin de répondre au besoin urgent d'une réponse climatique durable et efficace.
- (22) Nous sommes déterminés à continuer de soutenir la coopération en matière d'aide humanitaire, de développement et de consolidation de la paix dont la maîtrise et l'initiative reviennent aux populations locales, et à adopter une approche nexus fondée sur les Engagements d'action du Sommet humanitaire mondial de 2016 et sur la recommandation du CAD de l'OCDE sur les liens entre l'aide humanitaire, le développement et la paix. Le développement dirigé et pris en charge localement peut conduire à des résultats plus susceptibles d'être soutenus par les entités locales, si nous maximisons l'appropriation, les résultats, l'inclusion, la transparence et la redevabilité au niveau local. Les fournisseurs de coopération au développement sont déterminés à renforcer la capacité des acteurs de la société civile dans les pays partenaires afin de soutenir l'appropriation locale, conformément aux engagements mondiaux, y compris les trois piliers des recommandations du CAD de l'OCDE sur le renforcement du rôle de la société civile dans la coopération au développement et l'aide humanitaire.

- (23) À une époque où la confiance s'est érodée, des dialogues d'action ouverts, inclusifs et participatifs au niveau national sont essentiels pour établir une compréhension commune et des partenariats plus solides, permettant à chacun d'apporter sa meilleure contribution aux objectifs de développement nationaux et autres objectifs de développement convenus en commun. Ces dialogues doivent inclure tous les acteurs concernés et s'appuyer sur leur pluralité et leur diversité. Les politiques nationales de participation multipartite peuvent constituer un instrument utile à cet égard.
- (24) Nous soutiendrons les dialogues multipartites et multi-niveaux, y compris le dialogue social, aux niveaux mondial, national et local, et nous y participerons, afin de renforcer les partenariats et de susciter une large appropriation démocratique des priorités et des plans de développement, de favoriser la coopération, les synergies et la cohérence, notamment entre les initiatives humanitaires, de développement et de paix. Nous instaurerons plus de confiance, préserverons l'environnement favorable aux parties prenantes, renforcerons l'égalité et l'autonomisation des femmes et des filles, des jeunes et des communautés marginalisées, y compris les peuples autochtones, défendrons les droits de l'homme et les libertés fondamentales, et favoriserons l'apprentissage mutuel et le changement de pratique.
- Nous réaffirmons en particulier l'engagement du résultat de Nairobi et la promesse de l'Agenda 2030 de *ne laisser personne de côté*, en reconnaissant que la coopération au développement ne peut être efficace sans cet engagement. Nous reconnaissons l'importance de la société civile, des syndicats, des fondations philanthropiques et des autres acteurs non exécutifs concernés pour le développement durable et pour ne laisser personne de côté, pour inciter les gouvernements à respecter leurs engagements et pour être des acteurs du développement à part entière. Nous sommes déterminés à inverser la tendance au rétrécissement de l'espace civique, où qu'il se produise, et à construire un environnement positif pour le développement durable, les sociétés pacifiques, la gouvernance responsable et la réalisation de l'Agenda 2030 et des ODD. Nous sommes déterminés à accélérer les progrès dans la mise en place d'un environnement favorable à la société civile, notamment sur le plan juridique et réglementaire, conformément aux droits reconnus au niveau international. Dans ce contexte, nous encourageons les dialogues multipartites inclusifs au niveau national, soutenus par des mesures de renforcement des capacités et des comportements de confiance.
- (26) Nous sommes déterminés à concevoir des plans de développement inclusifs et transformateurs et à fixer des priorités, avec le leadership et l'engagement actifs des filles, des femmes, des hommes et des garçons, des organisations de jeunesse, des militants féministes et des organisations de défense des droits des femmes, afin que la coopération au développement réponde pleinement aux droits, aux besoins et aux priorités des femmes et des filles.
- (27) Nous impliquerons activement tous les acteurs dans les processus de planification du développement national, y compris les forums de coopération au développement, les dialogues d'action, les plans nationaux de développement durable et les cadres de nationaux intégrés de financement.
- (28) Nous reconnaissons le rôle essentiel des gouvernements des pays partenaires dans la conduite de ces processus nationaux. Dans ce contexte, nous reconnaissons l'importance de leur rôle pour le système de développement des Nations Unies, avec ses équipes de pays des Nations Unies, sous la direction des coordonnateurs résidents des Nations Unies, pour soutenir les efforts des gouvernements dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030, comme le demandent la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, ainsi que les mandats respectifs des entités du système de développement des Nations Unies. À cette fin, nous reconnaissons l'importance de progrès continus pour la mise en œuvre du Pacte de financement entre les États membres des Nations unies et le système de développement des Nations unies.

Les capacités nationales sont importantes

- (29) Le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs et des institutions au niveau national reste une priorité absolue si les pays partenaires veulent prendre en charge leur propre développement dans le cadre d'une approche pangouvernementale et sociétale. Des capacités plus fortes, y compris des systèmes solides et transparents qui travaillent de manière cohérente vers des voies plus durables, sont une condition préalable à des processus de développement solides et démocratiques qui renforcent la résilience, ne laissent personne de côté, réalisent l'égalité des genres et garantissent la responsabilité envers la population. Ils sont également essentiels pour tirer le meilleur parti de l'ensemble des redevabilité envers la population. Ils sont également essentiels pour utiliser au mieux l'ensemble des modalités de coopération et des flux financiers disponibles, y compris les ressources publiques nationales, le secteur privé et les marchés de capitaux.
- (30) Nous nous appuierons sur les capacités existantes dans les pays et continuerons à investir dans les institutions et les parties prenantes, y compris les détenteurs d'obligations et de droits. Nous utiliserons les systèmes nationaux comme approche par défaut pour soutenir les activités gérées par le secteur public et nous nous alignerons sur les priorités nationales.
- (31) Nous reconnaissons le rôle crucial et complémentaire de la coopération régionale et mondiale au développement pour gérer efficacement les défis transfrontaliers et favoriser l'adoption de normes et d'objectifs communs, ainsi que ses avantages pour faire progresser un développement durable qui ne laisse personne de côté. Nous soutiendrons et renforcerons la capacité des pays à participer au système multilatéral et aux forums internationaux pour le développement.
- (32) Nous améliorerons l'accès au financement, aux connaissances et à la coopération technologique avec les pays partenaires, notamment en ce qui concerne les technologies de pointe à évolution rapide. Nous intensifierons nos efforts pour améliorer la transparence, la prévisibilité et la flexibilité de la coopération au développement afin de soutenir les capacités des pays à gérer leur développement, à atténuer les risques et à renforcer leur résistance aux chocs futurs.
- (33) La lutte contre la corruption et les flux financiers illicites est également au cœur des efforts de développement et détermine si la coopération au développement sera en mesure de contribuer efficacement aux personnes, à la planète, à la prospérité et à la paix. Nous redoublerons nos efforts pour mettre en place des institutions publiques honnêtes, responsables et transparentes, et pour soutenir la justice afin de lutter contre les activités illicites. Les gouvernements des pays partenaires et les partenaires du développement s'efforceront de mettre en place des procédures de passation de marchés transparentes et responsables, et les partenaires du développement accéléreront le déliement de l'aide.

L'importance des données

- (34) L'orientation vers les résultats, les partenariats inclusifs, l'appropriation par les pays, la transparence et la redevabilité mutuelle sont que aussi bons que les données qui les soutiennent. Des données désagrégées opportunes, sûres, transparentes et de haute qualité sont nécessaires pour comprendre la complexité des questions de développement durable.
- (35) De nombreux pays ne disposent toujours pas de systèmes de données adaptés à l'élaboration de politiques et à la redevabilité envers la population. En outre, les systèmes de données des pays partenaires sont sous-utilisés par les partenaires du développement. Des systèmes nationaux de gestion des

statistiques et de l'information robustes, adaptés à l'âge et au sexe des personnes et conviviaux, comprenant des données et des rapports générés par les citoyens, ainsi que le respect des droits à la vie privée, sont donc un élément essentiel pour une coopération au développement efficace.

- (36) Nous soutiendrons la capacité des systèmes statistiques nationaux, y compris les efforts pour leur transformation numérique, et leur capacité à améliorer la qualité et la désagrégation des données (notamment par sexe, âge, race ou origine ethnique, handicap, statut migratoire, géographie et revenu/richesse, ainsi que l'impact climatique et d'autres questions spécifiques au contexte). Nous soutiendrons également des mesures liées à l'éducation, au renforcement des capacités et de formation pour la collecte et le traitement des informations, à la gestion et l'utilisation des données pour les statistiques dans le domaine de la coopération au développement, ainsi que des efforts d'initiation aux données, aux médias et à l'information.
- (37) Nous utiliserons davantage les données, y compris les données générées dans les pays partenaires, comme base de l'élaboration des politiques, et pour construire une appropriation partagée et une redevabilité mutuelle de manière transparente.
- (38) Nous aiderons les systèmes statistiques nationaux à montrer l'impact de la coopération au développement afin de développer une base factuelle pour accroître les investissements dans le développement durable, y compris ceux du secteur privé.
- (39) Nous renforcerons et utiliserons les systèmes nationaux de gestion des données relatives à l'aide, ainsi que les données provenant des cadres nationaux intégrés de financement lorsqu'ils existent, notamment pour contribuer à d'autres plateformes de gestion des données et les compléter telles que le Soutien Public Total au Développement Durable (TOSSD) et l'appui de la CNUCED à la communication mondiale des données sur la coopération Sud-Sud, utilisées pour le suivi de l'ODD 17.3.1, ainsi que l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA).

Un partenariat mondial pour une coopération au développement efficace qui compte

- (40) Onze ans après Busan, nous avons examiné les méthodes de travail et la gouvernance du Partenariat mondial. Nous avons constaté que, malgré d'importants changements de contexte, les Principes pour une coopération efficace au service du développement restent pertinents. Pour mieux remplir son mandat, qui consiste à soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en maximisant l'efficacité de toutes les formes de coopération au développement, le Partenariat mondial doit mieux démontrer ses réalisations au niveau des pays.
- (41) Afin de le rendre apte à contribuer à la réalisation de l'agenda 2030, nous avons réformé l'exercice de suivi du Partenariat mondial et notre propre gouvernance, et nous continuerons à adapter nos modalités de travail.
- (42) Nous continuerons à promouvoir les principes aux niveaux mondial et national et fournirons régulièrement des preuves des progrès réalisés par les parties prenantes du PMCED pour les appliquer, en mettant en œuvre et en soutenant le cadre et le processus de suivi révisés en conséquence.
- (43) Nous sommes déterminés à fournir des preuves et à traiter des questions telles que : l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement par l'adhésion aux Principes de Kampala ; le financement du climat ; la capacité statistique et la disponibilité des données sur les ODD ; l'engagement de ne laisser personne de côté ; et et le renforcement d'un environnement favorable à la

société civile par le biais du suivi du Partenariat mondial et d'autres sources d'information.

- (44) Nous sommes déterminés à participer à l'exercice de suivi afin de contribuer aux futurs rapports mondiaux de progrès, d'informer les prochaines réunions de haut niveau du Partenariat mondial et d'apporter des contributions de fond au Forum politique de haut niveau des Nations unies sur le développement durable, au Forum sur le financement du développement et au Forum sur la coopération au développement, des initiatives de partenariat complémentaires, et d'en tirer parti. Nous sommes déterminés à donner suite aux conclusions du suivi par des dialogues d'action inclusifs au niveau des pays et à traduire ces conclusions en actions appropriées.
- (45) Nous sommes déterminés à soutenir le nouveau modèle d'exécution du PMCED et le suivi par le biais de ressources adéquates et d'un soutien au développement des capacités de tous les acteurs au niveau national. Nous saluons les pays partenaires¹, qui se sont déjà engagés à participer au prochain (4ème) cycle de suivi, y compris ceux qui commenceront l'exercice à partir de 2023, et les partenaires de développement sont encouragés à soutenir ces efforts.
- (46) Cette déclaration comprend une série de courtes annexes non contraignantes.
- (47) Nous donnons mandat au Comité de pilotage du PMCED d'élaborer un programme de travail en réponse aux ambitions décrites dans les conclusions de ce sommet.
- (48) Nous poursuivrons nos efforts pour créer une dynamique politique autour du programme d'efficacité du développement.

Page **8** de **17**

¹ En décembre 2022, les pays partenaires suivants se sont engagés à effectuer un cycle de suivi en 2023 : Bangladesh, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Tchad, Côte d'Ivoire, Colombie, République démocratique du Congo, Égypte, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Indonésie, Kenya, Liberia, Mauritanie, Mali, Mozambique, Népal, Niger, Nigeria, Pérou, Rwanda, Samoa, Sénégal, Somalie, Soudan, Tanzanie, Togo, Gambie, Timor-Leste, Tonga, Ouganda, Viet Nam

Annexes

Préambule

Tous les acteurs concernés par le développement sont impatients de traduire en mesures pratiques l'approche proposée, centrée sur les pays, pour engager et encourager tous les groupes et partenaires concernés. Cela est essentiel pour concrétiser la vision du Partenariat mondial - maximiser l'efficacité de toutes les formes de coopération au développement pour le bénéfice partagé des populations, de la planète, de la prospérité et de la paix - et l'ambition d'accélérer l'action au niveau des pays.

Le Partenariat mondial a lancé plusieurs instruments novateurs et processus multipartites pour accélérer la concrétisation des engagements, notamment ceux pris lors du Sommet sur la coopération efficace pour le développement 2022. Le nouveau suivi du Partenariat mondial est au cœur de l'effort mondial visant à générer des preuves pour un dialogue et une action inclusifs au niveau national, tout en contribuant à une plus grande responsabilisation et en informant le suivi des ODD au niveau international (annexe 1). Il est lié à un nouveau "modèle de prestation" dirigé par les membres et les parties prenantes (annexe 2), aux modalités de travail propres au Partenariat mondial (annexe 3) et à une série d'instruments destinés à fournir des orientations, à partager les enseignements et à inciter tous les acteurs clés à s'engager dans des partenariats et une coopération plus efficaces (annexe 4).

Une coopération au développement efficace reste un programme d'apprentissage collectif. De nombreuses bonnes pratiques et solutions de développement innovantes existent et inspirent l'adaptation des principes à différents contextes. Des ressources adéquates et prévisibles sont nécessaires pour mettre en œuvre ce programme et l'ancrer systématiquement au niveau national, tout en favorisant l'apprentissage et la responsabilisation aux niveaux régional et mondial.

Annexe 1: Le nouveau suivi

Le suivi du Partenariat mondial est la principale source de données permettant de suivre les progrès réalisés par rapport aux engagements et aux principes communs du Partenariat. Il alimente le suivi et l'examen des ODD au niveau mondial, notamment en tant que source de données officielle pour les ODD 5 et 17.

Sur la base de nos décisions prises lors de la réunion de haut niveau de Nairobi en 2016 et de la réunion de haut niveau de New York en 2019, nous avons réformé le cadre et le processus de suivi du Partenariat mondial afin de les rendre aptes à contribuer aux défis pressants de l'Agenda 2030. Des données robustes renforcent l'engagement multipartite sur une coopération au développement efficace aux niveaux national et mondial, et génèrent un élan politique et un changement de comportement.

Le nouveau **cadre de suivi** (ce que nous mesurons) conserve les mesures existantes, notamment celles qui permettent de suivre les progrès de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005), et favorise ainsi la transparence et la responsabilité de toutes les parties prenantes au niveau national. Des preuves supplémentaires seront également générées sur la nécessité de ne laisser personne de côté et sur le renforcement des données et des systèmes statistiques dans le cadre des efforts déployés pour tenir cet engagement. L'engagement du secteur privé par le biais de la coopération au développement étant un élément clé de l'agenda 2030, le cadre comprend désormais une évaluation des principes de Kampala sur l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement.

Le processus de suivi réformé (comment nous mesurons) reste global et contribue aux preuves mondiales. Il reconnaît la nécessité de renforcer les processus, la responsabilité, l'apprentissage et les actions au niveau national parmi tous les acteurs. En réponse au cycle quadriennal des réunions de haut niveau, le suivi biennal sera remplacé par un cycle mondial continu de quatre ans. Cela signifie que, pendant chaque cycle, les pays ont la possibilité de mener le suivi à un moment qui permet une intégration optimale dans les processus nationaux. Ainsi, le cycle continu mondial de quatre ans permet une préparation et une mobilisation adéquates des parties prenantes et offre la possibilité d'une phase spécifique de réflexion, de dialogue et d'actions sur les résultats.

La mise en œuvre du nouveau suivi du partenariat mondial permettra de relever les défis d'un partenariat efficace dans le paysage en évolution de la coopération au développement. Le Partenariat mondial fournira des preuves opportunes et pertinentes pour alimenter les dialogues, les politiques et les pratiques, tant au niveau mondial que national.

Cela nécessite une volonté politique et des actions de la part de tous les pays et des parties prenantes du Partenariat mondial.

- Nous reprendrons l'exercice de suivi à partir de 2023 et achèverons la collecte des données d'ici 2026. Cela nous permettra également de contribuer aux rapports mondiaux du Partenariat mondial avec des données au niveau des pays et de fournir des preuves des progrès réalisés pour les prochaines réunions de haut niveau et de haut niveau.
- Nous soulignons la nature multipartite de l'exercice de suivi et la nécessité d'impliquer toutes les parties prenantes concernées aux niveaux appropriés et à travers toutes les phases, du début jusqu'aux actions sur les résultats.
- Nous nous engagerons dans un suivi inclusif et un dialogue au niveau national pour réfléchir aux résultats, faciliter l'apprentissage et formuler conjointement des plans pour traduire les résultats en actions.

- Nous utiliserons la flexibilité intégrée du nouveau suivi et nous nous efforcerons d'intégrer et de soutenir progressivement son institutionnalisation dans les systèmes et instruments nationaux pertinents.
- Nous encouragerons la responsabilité et la transparence grâce à un tableau de bord qui sera mis à jour régulièrement (au fur et à mesure que les pays terminent les phases de suivi et fournissent des informations) afin de suivre les progrès des pays, notamment en ce qui concerne les paramètres clés et les plans d'action. Nous fournirons également des profils de résultats de suivi pour les pays partenaires et les partenaires de développement, afin d'informer les parlements et les autres parties prenantes pour la sensibilisation et le dialogue.

Annexe 2 : Améliorer l'efficacité de l'action au niveau national pour l'Agenda 2030

L'<u>examen du Partenariat mondial 2021</u> a recommandé des mesures pratiques pour accroître l'adoption et l'application des principes d'une coopération efficace au développement là où ils comptent le plus, c'est-à-dire aux niveaux national et local. Par conséquent, par le biais des programmes de travail du Partenariat mondial, nous encouragerons les investissements pour stimuler l'action au niveau national, guidés par les priorités stratégiques mondiales et basés sur les offres disponibles du Partenariat mondial (Annexe 4).

Institutionnaliser l'efficacité au niveau national pour stimuler l'action et l'apprentissage.

Nous utiliserons le suivi et les dialogues connexes dans les pays pour "institutionnaliser l'efficacité" et générer des plans d'action qui stimulent l'apprentissage et les actions de toutes les parties prenantes (voir annexe 1).

Nous identifierons et renforcerons les structures existantes ou, si nécessaire, nous soutiendrons la mise en place de nouvelles structures au niveau national pour faciliter le suivi, stimuler l'apprentissage au niveau national et planifier des actions de suivi basées sur des preuves.

Conformément à la nature multipartite du Partenariat mondial, ces structures et processus nationaux sont ouverts à toutes les parties prenantes, y compris les partenaires de développement et tous les acteurs non exécutifs concernés. Ces structures aident à identifier les priorités et les opportunités et servent d'interface entre les pays et le Partenariat mondial ainsi que les structures de coordination nationales et sectorielles existantes. Dans un certain nombre de pays, ces structures sont soutenues par le système des coordonnateurs résidents des Nations unies, le PNUD et d'autres entités du système de développement des Nations unies.

Nous soutiendrons et renforcerons les capacités spécifiques et durables des parties prenantes au niveau national pour qu'elles s'engagent dans les dialogues et les actions connexes, en tenant compte des différences de capacité et de disponibilité.

Nous nous engagerons activement aux niveaux supérieurs du gouvernement, y compris avec les ambassadeurs et/ou les chefs de la coopération au développement, et les hauts responsables des OSC locales et internationales opérant localement, ainsi que d'autres parties prenantes non exécutives, afin de faciliter la participation de tous les groupes d'intérêt concernés à ces dialogues au niveau national.

Générer des preuves pour le suivi de l'Agenda 2030 et ne laisser personne de côté

Nous utiliserons les données du suivi du Partenariat mondial pour informer et rechercher des synergies avec les processus pertinents et les plateformes existantes liées à l'Agenda 2030. Il s'agit notamment des examens nationaux volontaires des ODD, des cadres de financement nationaux intégrés, des stratégies nationales pour le développement des statistiques et d'autres processus et plateformes pertinents.

Nous utiliserons les données issues du suivi pour informer et affiner notre approche de l'*initiative "Leaving No One Behind",* notamment pour combler les lacunes en matière de données.

Nous renforcerons la mise en œuvre de l'efficacité de la coopération au développement dans les processus sectoriels et thématiques au niveau national.

Nous négocierons des partenariats à tous les niveaux, y compris avec des acteurs thématiques à fonctionnement vertical, comme pour l'action climatique.

Utiliser les données nationales pour une action régionale et mondiale

Nous soutiendrons les plateformes régionales qui rassemblent les parties prenantes de toutes les régions et regroupent les données disponibles. Les plateformes régionales peuvent être un partenaire dans le

renforcement des capacités des parties prenantes nationales, en facilitant l'échange de connaissances et d'expériences, en effectuant des analyses au niveau régional (par exemple, en préparant des rapports sur l'efficacité régionale) et en contribuant à maintenir ou à renforcer l'élan politique en faveur d'une plus grande efficacité de tous les types de coopération au développement.

Nous veillerons à ce que les enseignements tirés au niveau national soient systématiquement partagés au niveau mondial et régional dans le cadre des processus pertinents des Nations unies et des régions. Nous donnerons une impulsion mondiale à l'agenda en permettant aux acteurs nationaux d'apporter leur expérience aux forums mondiaux et régionaux.

Annexe 3 : Dispositions de travail, rôles et responsabilités du Partenariat mondial

L'ambition d'accélérer l'action au niveau national exige un renforcement du leadership et de l'appropriation, avec une clarification des rôles et des responsabilités au sein du Partenariat mondial. Ceci doit être équilibré avec un effort pour maintenir une fonction stratégique d'apprentissage et de responsabilité au niveau mondial, dirigée par les coprésidents du Partenariat mondial.

À ce titre, les coprésidents et les membres du comité de pilotage du Partenariat mondial sont déterminés à soutenir une plus grande action des pays tout en se concentrant sur l'apprentissage et la responsabilité au niveau mondial. Cela implique que les membres s'efforcent de coordonner leurs actions, de partager les enseignements, de négocier des partenariats et de soutenir le dialogue au niveau mondial, notamment par le biais des réunions de haut niveau et de haut niveau du Partenariat mondial. La transition vers une plus grande action nationale sera également une priorité pour les futurs programmes de travail du Partenariat mondial, qui se concentreront sur l'impact, les ressources nécessaires et seront évalués plus systématiquement.

Le modèle de représentation du Partenariat mondial basé sur les circonscriptions, la nomination des coprésidents et la composition du comité de pilotage restent tels quels, conformément au document final de Nairobi. Toutefois, les rôles et responsabilités des coprésidents et des membres du comité de pilotage seront modifiés comme suit afin de garantir une plus grande clarté sur les fonctions de représentation et de fond².

1. Les rôles et responsabilités des coprésidents et des membres du comité de pilotage, y compris leur composition, les schémas de rotation et les échéances, sont précisés dans les termes de référence. Il s'agit également d'initiatives visant à renforcer la voix des pays partenaires dans la gouvernance du Partenariat mondial, ainsi que de fonctions de coordination améliorées pour garantir une plateforme, des espaces d'apprentissage et des initiatives thématiques dirigés par les membres, un engagement plus fort avec les organisations régionales et les groupes d'intérêt, et les fonctions mondiales correspondantes de l'Équipe de soutien commune (JST).

2. Co-présider les fonctions de fond :

Chacun des quatre coprésidents continue d'assumer les responsabilités suivantes afin de stimuler l'engagement et la sensibilisation au niveau politique et d'attirer davantage l'attention sur les actions nationales en matière d'efficacité :

- a) Représenter le Partenariat mondial et conduire son positionnement et son orientation stratégiques. Cela comprend la convocation des réunions du comité de pilotage et la liaison avec les membres pour s'assurer qu'ils comprennent leurs rôles et responsabilités et qu'ils sont en mesure de s'engager activement et d'encourager les progrès sur les priorités convenues dans les programmes de travail, y compris sur le suivi et les efforts pour accélérer le dialogue et l'action au niveau national. Cela inclut la direction de travaux techniques et politiques liés aux aspects pertinents du programme de travail.
- b) Renforcer la dynamique politique parmi tous les partenaires, notamment en établissant et en soutenant des partenariats au plus haut niveau avec toutes les parties prenantes, en dirigeant l'organisation de réunions de haut niveau et de haut niveau, en fournissant une orientation substantielle et en incitant les gouvernements des pays partenaires à diriger le nouveau suivi et les dialogues, à promouvoir les actions au niveau national et à mener des actions de sensibilisation et de plaidoyer pour amplifier la portée du partenariat mondial; et
- c) Diriger les efforts de mobilisation des ressources pour le fonctionnement du Partenariat mondial, y compris son équipe d'appui conjointe, afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et mettre en œuvre les programmes de travail, en veillant à l'engagement de toutes les parties prenantes au

Page **14** de **17**

 $^{^2}$ Les termes de référence détaillés pour les fonctions 1 à 4 sont disponibles à l'adresse suivante : https://effectivecooperation.org/ToRCCSC.

Partenariat, en évaluant régulièrement le Comité de direction et en rencontrant les hauts responsables de l'OCDE et du PNUD pour évaluer conjointement les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes de travail.

3. Fonctions de fond du comité de pilotage :

- a) Coordonner et assurer l'engagement nécessaire des parties prenantes.
- b) Fournir un leadership et aider à faire avancer la mise en œuvre des programmes de travail du Partenariat mondial, notamment en aidant les gouvernements des pays partenaires à mener les nouveaux dialogues de suivi et d'action connexes et à mettre en œuvre les actions proposées qui en découlent, à codiriger les espaces d'apprentissage et les initiatives thématiques et à soutenir les actions pertinentes au niveau national.
- c) S'engager dans des actions de plaidoyer et d'information, notamment en sensibilisant et en promouvant une compréhension commune du travail du Partenariat mondial au sein et au-delà de leur propre circonscription, en servant de défenseurs et d'ambassadeurs à tous les niveaux, et encourager leur propre circonscription à diriger/contribuer au nouveau suivi et à participer activement aux dialogues d'action, et rendre compte régulièrement au Comité des actions qu'ils soutiennent aux niveaux national et régional.

4. Soutien par l'équipe de soutien commune

L'ambition du Partenariat mondial de susciter un changement de comportement et d'avoir un impact au niveau national nécessite une structure de soutien solide sous la forme de l'équipe de soutien commune, qui continuera d'être accueillie conjointement par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Les deux organisations continueront à s'appuyer sur leurs mandats respectifs, leurs structures existantes et l'expertise, les réseaux et les domaines d'avantage comparatif de leurs entreprises pour travailler ensemble de manière efficace et complémentaire sur la base d'une division du travail convenue.

Les fonctions essentielles de l'équipe d'appui conjointe, sous réserve de ressources adéquates, équilibrées et prévisibles de la part de l'OCDE et du PNUD, seront les suivantes :

- 1. **Gestion du processus et du cadre de suivi,** comme le soutien technique aux pays qui entreprennent l'exercice de suivi, y compris le soutien consultatif axé sur la demande pendant les phases de pré-inception et de démarrage ; la mobilisation pour le suivi, y compris la collecte et la validation des données, l'analyse des résultats et l'établissement de rapports (y compris l'analyse des résultats et l'établissement de rapports pertinents sur les ODD et la mise à jour du tableau de bord) ; et l'utilisation des résultats pour soutenir les dialogues multipartites et la planification des actions au niveau national.
- 2. **Services de secrétariat et de conseil aux coprésidents et au comité de pilotage,** y compris des réunions de haut niveau, des conseils techniques et politiques, un soutien à la conception et à la mise en œuvre des programmes de travail du Partenariat mondial, un soutien à la sensibilisation politique, à l'engagement des parties prenantes et à la création de partenariats, notamment en tirant parti des avantages comparatifs des organisations hôtes.
- 3. **Plaidoyer, communication stratégique**, apprentissage et gestion des connaissances.

Les rôles et le soutien supplémentaires de l'équipe de soutien commune au-delà des trois fonctions de base décrites ci-dessus devront être discutés par le comité de pilotage et nécessiteront des ressources supplémentaires.

Annexe 4 : Outils et initiatives visant à promouvoir l'efficacité de la coopération au développement

Veiller à ce que la coopération au développement soutienne la réalisation de l'Agenda 2030 et des ODD exige des efforts importants de la part de tous les acteurs concernés par le développement durable. Les parties prenantes du Partenariat mondial et la communauté élargie de la coopération au développement ont élaboré un ensemble d'outils et d'initiatives pour soutenir les décideurs et les praticiens directement impliqués dans les projets et programmes de coopération au développement.

Un tableau de bord pour faciliter l'utilisation des résultats du suivi

Le suivi et les preuves qu'il génère restent l'outil central pour mener des actions autour de l'agenda de l'efficacité. Pour faciliter l'utilisation des résultats et soutenir l'institutionnalisation et le dialogue au niveau national, les preuves et les informations sur les paramètres institutionnels au niveau national sont mises à disposition par le biais du **tableau de bord du GPEDC**. Le tableau de bord présente des informations et des données essentielles au niveau national provenant du suivi et sera régulièrement mis à jour pour suivre les progrès des pays, les résultats et les processus connexes ainsi que l'ancrage institutionnel. Il présentera également les profils des partenaires de développement. Les partenaires peuvent également télécharger des informations telles que leurs derniers plans, stratégies et cadres nationaux sur le tableau de bord, afin que celui-ci serve de plateforme d'information ouverte pour les données et informations complémentaires pertinentes de toutes les parties prenantes.

À l'avenir, une plateforme en temps réel sera développée, permettant aux partenaires clés d'accéder à la base de données pour mettre à jour les données et afficher les informations concernant les plans et les performances de leur pays. Cela nécessitera toutefois des ressources supplémentaires.

Partage des connaissances

Le Partenariat mondial réunit sur un pied d'égalité les gouvernements des pays partenaires, les partenaires du développement, les institutions multilatérales et bilatérales, la société civile, les universités, les parlements, les collectivités locales et les plateformes et organisations régionales, les syndicats, le secteur des affaires et la philanthropie. Les parties prenantes sont unies par leur engagement commun envers les principes d'une coopération efficace au développement. Le Partenariat mondial reste un espace d'apprentissage permettant à ses parties prenantes de respecter conjointement leurs engagements, d'élaborer et de partager des orientations, des bonnes pratiques ainsi que des outils pratiques pour faire progresser une coopération efficace au développement, soutenue par des initiatives mondiales et régionales. La plateforme de partage des connaissances ainsi que les dialogues facilités soutiendront les efforts des parties prenantes. Nous nous réjouissons également de poursuivre l'échange de connaissances sur les actions au niveau national au Forum de Busan et par le biais du programme d'apprentissage et d'accélération du GPEDC de la KOICA.

Ressources de connaissances thématiques

Sur la base du programme de travail 2020-22 sur le partenariat mondial, nous nous félicitons des **ressources et outils de connaissance disponibles** et encourageons toutes les parties prenantes à s'engager dans leurs efforts pour améliorer la conception et la qualité des partenariats et accélérer les actions connexes au niveau national. Nous sommes déterminés à faciliter leur utilisation et leur assimilation par tous les acteurs intéressés.

- •La <u>boîte à outils</u> en ligne des <u>principes de Kampala</u> pour améliorer l'efficacité de l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement, basée sur les principes de <u>Kampala</u>.
- •L'<u>appel à l'action de Berne</u> pour guider un soutien efficace aux systèmes statistiques nationaux et à l'utilisation des données pour le développement.
- Une **auto-évaluation de la coopération Sud-Sud** efficace développée par les pays intéressés à améliorer la qualité et l'efficacité de la coopération Sud-Sud.

- •Les <u>Directives volontaires pour une coopération triangulaire efficace</u>
- Les principes pour un meilleur impact dans les petits États insulaires en développement (PEID).

Programme de travail du Partenariat mondial

Le Partenariat mondial continuera de fonder ses priorités sur un programme de travail chiffré, qui permettra de relever les défis nouveaux et à venir. Ces défis peuvent inclure l'efficacité du financement du développement durable, y compris les liens avec les cadres nationaux intégrés de financement, l'efficacité de l'action climatique, la reprise et la préparation aux pandémies, la reprise et la préparation aux catastrophes, ainsi que l'efficacité du système multilatéral.